



Mairie de Serres  
Hautes-Alpes

## DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2024-046

Séance du 14 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mai, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. ROUIT Daniel

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	13
Absents	2
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	15
Contre	0
Absentions	0

### Étaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme DENUT Jacqueline, Mme Mireille DERYCKE, M. DOS SANTOS Miguel, M. LEBRUN Sébastien, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, M. POURCHI Raymond, Mme RICHIER Delphine, M. SIAUD Jean-Marc, Mme VERA Martine

### Procuration :

M. GAUTIER Adrien a donné pouvoir à M. PEUZIN Louis  
Mme MAYER Arlette a donné pouvoir à Mme DENUT Jacqueline  
Mme ROBERT Laetitia a donné pouvoir à Mme DERYCKE Mireille

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme DERYCKE Mireille

### Date de convocation

07/05/2024

### Date d'affichage

07/05/2024

## APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR L'ORGANISATION D'UNE BROCANTE ET VIDE-GRENIERS - ATTRIBUTION -

Vu la délibération n° 2023-016 du 31 janvier 2023 portant sur l'appel à manifestation d'intérêt pour l'organisation d'une brocante,  
Considérant qu'il n'y a pas eu de candidature pour l'année 2023,

Considérant la relance de cet AMI pour l'année 2024, publiée par voie de presse, site internet de la commune,

Le Maire fait part, qu'une seule candidature a été déposée. Il s'agit de l'association Les Amis du Village Touristique de Serres. Cette association souhaite étendre la brocante au vide-greniers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de confier l'organisation d'une brocante, étendue au vide-greniers à l'association Les Amis du Village Touristique de Serres pour la période de mai à octobre
- Accepte les termes de la convention dont un exemplaire demeure annexé à la présente,
- Fixe, pour l'année 2024, la redevance de 100 € par manifestation
- Donne tous pouvoirs au Maire dans l'exécution de cette convention

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait conforme  
Fait à Serres

Le Maire,

Daniel ROUIT



La Secrétaire de séance,

Mireille DERYCKE